



**RIVAL - CASALI**  
Commissaires de Justice  
Société Civile Professionnelle  
8, Rue Clot Bey  
38000 GRENOBLE  
☎ 04.76.87.44.79  
☎ 04.76.87.39.02  
✉ rival.casali@hdj38.fr

IBAN : FR76 1009 6180 2300 0465 1450

176

BIC : CMCIFRPP



Accepte le paiement par CB  
(Possible par téléphone ou sur notre site  
Internet,  
directement accessible avec le QR CODE ci-  
dessous)



## ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

**\*COPIE\***

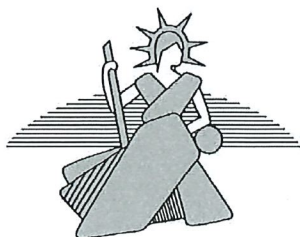
### Coût (Avec Lettre)

Nature	Montant
Emolument Art. 444-3	40.42
SCT Art. 444-48	7.67
DEP Art. 444-15	268.13
Total H.T.	316.22
T.V.A à 20 %	63.24
Lettre	5.72
Taxe forfaitaire	0.00
Total TTC	385.18

### Coût (Sans Lettre)

Nature	Montant
Emolument Art. 444-3	40.42
SCT Art. 444-48	7.67
DEP Art. 444-15	268.13
Total H.T.	316.22
T.V.A à 20 %	63.24
Taxe forfaitaire	0.00
Total TTC	379.46

Art 444-3: Droits fixes  
Calculé sur la somme de 511727.01 €  
Art. A 444-48: Frais de Déplacement (SCT)  
Art. A 444-15: Droit d'Engagement des Poursuites  
Lettre: Affranchissement



## COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE VENTE

LE : **DOUZE** ≡ **AVRIL**  
DEUX MILLE VINGT-TROIS

Nous, Carine RIVAL et Julien CASALI, Commissaires de Justice associés au sein de la Société Civile Professionnelle Carine RIVAL et Julien CASALI, titulaire d'un office de Commissaire de Justice à la Résidence de GRENOBLE (Isère), y demeurant 8 rue Clot Bey, l'un d'eux soussigné.

**A :**

1°) Monsieur PERRIN Mickaël né le 14/04/1971 à CAMBRAI (59400), domicilié 185 Rue des Marais 38210 SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE

2°) Madame PERRIN Hélène née LE JAN-METROT née le 08/01/1972 à VILLEPARISIS (77270), domiciliée 185 Rue des Marais 38210 SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué au Procès Verbal de Signification ci après annexé.

### A LA DEMANDE DE :

SAS ASCOM INVEST Immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro RCS 807976527, dont le siège social est 278 Boulevard Saint Germain 75007 PARIS- 7E, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège  
Elisant domicile en mon étude

### AGISSANT EN VERTU :

D'un Jugement rendu contradictoirement en premier ressort par le Tribunal de Commerce de GRENOBLE en date du 10/02/2023, et en vertu des dispositions L221-1 et R221-1 et R221-5 du Code des procédures civiles d'exécution.

Il vous est fait COMMANDEMENT DE PAYER les sommes ci-dessous détaillées :

Nature	Montant
Principal	500000.00
ARTICLE 700	10000.00
Dépens liquidés par le Greffe du TC	338.53
Assignation du 25/06/2021	133.54
Signification de jugement	73.34
Les intérêts (au 11/04/2023)	1727.01
Droit Proportionnel	338.24
Coût de l'acte	385.18
Total du	512995.84

Depuis le 10/02/2023, les intérêts sont calculés sur 500000 € au taux légal (actuellement 2.06%) majoré de 5 points depuis le 04/06/2023

Depuis le 10/02/2023, les intérêts sont calculés sur 10000 € au taux légal (actuellement 2.06%) majoré de 5 points depuis le 04/06/2023

Cette somme est due à ce jour pour un paiement immédiat et non fractionné, et tout règlement doit être effectué ou adresse en l'étude avec les références précises et numériques du dossier D230142.01

### TRES IMPORTANT

Faute par vous de vous acquitter des sommes ci-dessus mentionnées, sauf à parfaire ou à diminuer, vous pourrez y être contraint par la SAISIE de vos biens meubles corporels à l'expiration d'un délai de HUIT JOURS à compter de la date du présent acte.

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE

188493



**RIVAL - CASALI**  
Commissaires de Justice

Société Civile Professionnelle  
8, Rue Clot Bey  
38000 GRENOBLE  
☎ 04.76.87.44.79  
☎ 04.76.87.39.02  
✉ rival.casali@hdj38.fr

IBAN : FR76 1009 6180 2300 0465 1450

176  
BIC : CMCIFRPP



Accepte le paiement par CB  
(Possible par téléphone ou sur notre site  
Internet,  
directement accessible avec le QR CODE ci-  
dessous)



## ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

Coût (Avec Lettre)

Nature	Montant
Emolument Art. 444-3	40.42
SCT Art. 444-48	7.67
DEP Art. 444-15	268.13
Total H.T.	316.22
T.V.A à 20 %	63.24
Lettre	5.72
Taxe forfaitaire	0.00
Total TTC	385.18

Coût (Sans Lettre)

Nature	Montant
Emolument Art. 444-3	40.42
SCT Art. 444-48	7.67
DEP Art. 444-15	268.13
Total H.T.	316.22
T.V.A à 20 %	63.24
Taxe forfaitaire	0.00
Total TTC	379.46

Art 444-3: Droits fixes  
Calculé sur la somme de 511727.01 €  
Art. A 444-48 : Frais de Déplacement (SCT)  
Art. A 444-15: Droit d'Engagement des Poursuites  
Lettre : Affranchissement

Acte non soumis à la taxe



### MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

**A : Madame PERRIN Hélène née LE JAN-METROT**

Cet acte a été remis au destinataire par

Le Commissaire de Justice

Clerc assermenté

Dans les conditions indiquées à la rubrique marquée ci-dessous d'une croix et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

#### I - REMISE A PERSONNE / REMISE A PERSONNE MORALE

Au destinataire (personne physique) ainsi déclaré, rencontré  à son domicile  sur son lieu de travail  en notre étude

Au destinataire (personne morale) a ainsi déclaré M Nom : Prénom :

Représentant légal  Habilité à recevoir l'acte Qualité :

La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mentions de l'article 655 du C.P.C. a été adressée avec l'expédition de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

AU DOMICILE ELU par le destinataire à : Nom : Prénom :

qui a déclaré être  Représentant légal  Habilité à recevoir l'acte Qualité :

La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mentions de l'article 655 du C.P.C. a été adressée avec l'expédition de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

#### II - REMISE A DOMICILE / SIEGE SOCIAL - A RESIDENCE SI DOMICILE INCONNU

N'ayant pu, lors de mon passage, rencontrer le destinataire du présent acte ou aucun représentant légal ni aucune personne présente habilitée, celui-ci étant :

Absent lors de mon passage

Absent de son lieu de travail

Sur son lieu de travail qui n'a pu ou voulu m'être communiqué

Sur son lieu de travail hors de mon ressort territorial

L'expédition de l'acte a été remis, sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que, d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et, l'autre côté, le cachet de Commissaire de Justice apposé sur la fermeture du pli, à :

Nom : Prénom : Qualité :

Qui a accepté de recevoir l'expédition de l'acte et confirmé le domicile. Un avis de passage daté a été laissé ce jour conformément à l'article 655 du C.P.C. et la lettre prévue par l'article 658 du C.P.C., comportant les mêmes mentions que l'avis de passage, a été adressée au destinataire avec l'expédition de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

#### III - REMISE EN L'ETUDE

L'expédition du présent acte a été déposée ce jour en mon Etude sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que, d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et, de l'autre côté, le cachet de Le Commissaire de Justice apposé sur la fermeture du pli.

Circonstances rendant impossible la signification à personne ou à domicile

Le destinataire de l'acte est absent lors de mon passage  Lieux de travail inconnu  Absent de son lieu de travail

Aucun représentant légal, personne présente habilitée ou acceptant de recevoir l'acte  Bureau / Local fermé

La personne présente refuse de recevoir l'expédition de l'acte  Le destinataire de l'acte est présent mais indisponible au moment de mon passage

Détail des vérifications : Le nom du destinataire figure :

Confirmation du domicile par :

Le tableau des occupants  Boîte aux lettres

Voisinage  Gardien  Mairie  Annuaire électronique

Interphone  Les listes électorales de la commune

Destinataire de l'acte déjà connu de l'Etude

Porte de l'habitation  Sonnette de l'habitation

Registre du Commerce et des Sociétés

Enseigne commerciale sur l'immeuble

Site(s) internet Infogreffe / Société.com / Pappers

:

Le facteur rencontré par hasard sur les lieux

L'intéressé(e) joint par téléphone  La personne rencontrée :

Il vous appartient, dans les plus brefs délais, de retirer le présent acte ou de le faire retirer par toute personne que vous aurez spécialement mandaté par écrit à cet effet contre récépissé ou émargement. L'expédition de l'acte est conservée à l'étude pendant trois mois. Passé ce délai, le Commissaire de Justice en est déchargé. Un avis de passage daté a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du C.P.C. et la lettre prévue à l'article 658 du C.P.C. a été adressée au destinataire avec l'expédition de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

#### IV - PROCES VERBAL DE RECHERCHES FRUCTUEUSES

N'ayant pu trouver l'intéressé, et après avoir effectué diverses recherches, j'ai pu découvrir que l'intéressé avait déménagé :

L'expédition de cet acte comporte 02 pages.

Visées par le Commissaire de Justice, conformément à la Loi, les mentions relatives à la signification ci-dessus.

Acte signé par :

Me Carine RIVAL

Me Julien CASALI

